

**Ministère des Services sociaux et communautaires/
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse**

Administré par le Centre de santé mentale du Nord-est

Lignes directrices du Programme

Objectif

Le Programme de subventions pour le Nord de l'Ontario reconnaît l'importance de s'appuyer sur les ressources humaines actuelles du Nord de l'Ontario pour assurer la prestation de services de qualité dans nos collectivités.

Dans le cadre de ce programme, le nord de l'Ontario comprend les districts d'Algoma, de Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay, Timiskaming et le district de la Municipalité de Muskoka.

Définition

Des subventions d'éducation sont offertes aux personnes qui résident dans le Nord de l'Ontario et qui prévoient suivre des cours à temps plein ou à temps partiel au niveau de la maîtrise ou du doctorat dans les domaines du travail social ou de la psychologie. Ces subventions d'éducation peuvent représenter jusqu'à 1 000 \$ par cours à temps plein (6 crédits), jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 000 \$ par année.

Admissibilité

Pour être admissible à des fonds aux termes du Programme de subventions, il faut respecter les exigences suivantes :

- Le candidat ou la candidate doit être inscrit à un cours au niveau de la maîtrise ou du doctorat en psychologie ou en travail social dans une université canadienne. Le programme d'études doit être agréé par l'organisme réglementant la profession (p. ex.

Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario).

- Résider de façon permanente dans le Nord de l'Ontario.
- Le candidat ou la candidate doit indiquer si il ou elle reçoit du financement provenant d'autres sources.
- Le candidat ou la candidate doit avoir la citoyenneté canadienne ou le statut d'immigrant reçu.

En raison du grand nombre de personnes présentant une demande, certaines catégories de sélection peuvent être utilisées pour réduire la liste des personnes qui présentent une demande. Priorité est accordée à ceux et celles qui sont établis dans le Nord, qui sont bilingues et qui habitent ou travaillent dans des collectivités éloignées.

Présentation d'une demande de subvention

Pour présenter une demande de subvention, il faut fournir les documents et renseignements suivants :

- Formule Demande de subvention d'éducation remplie;
- Copie de la lettre confirmant l'admission à un programme d'études agréé;
- Preuves indiquant que vous résidez dans le Nord de l'Ontario depuis au moins trois ans;
- Deux lettres de référence; et
- CV à jour.

Preuve de résidence

Pour prouver que vous résidez dans le Nord de l'Ontario depuis au moins trois ans, veuillez envoyer une copie de deux documents où figurent votre nom et l'adresse de votre domicile, par exemple :

- permis de conduire valide de l'Ontario
- Carte Santé de l'Ontario
- facture de service public (téléphone, câble, électricité, gaz, eau);
- entente hypothécaire ou de location, bail;
- relevé d'impôt sur le revenu;
- police d'assurance (maison, locataire, automobile, vie);
- relevé d'emploi (talon de paie ou lettre de l'employeur);
- lettre de l'administrateur de la bande indienne;
- facture d'impôt foncier.

Lettres de recommandation

- La personne qui fournit la recommandation doit être en mesure d'observer votre comportement ou rendement lié à votre profession/discipline/programme d'étude envisagée (p. ex. professeur, superviseur).
- La relation entre vous et cette personne doit être sans lien de dépendance, c'est-à-dire que ce doit être principalement une relation de travail, non une relation personnelle.
- La plupart des programmes d'études supérieures exigent une lettre de référence ou de recommandation dans le cadre du processus d'admission. Vous pouvez envoyer une copie de cette lettre comme lettre de référence.

Dates limites de présentation d'une demande

Les demandes sont acceptées avant chaque session universitaire jusqu'aux dates limites suivantes :

Semestre d'automne	- le 1 ^{er} juin
Semestre d'hiver	- le 1 ^{er} octobre
Semestre de printemps	- le 1 ^{er} février

Le programme ne considère que les demandes pour des cours qui n'ont pas encore débuté. Les demandes rétroactives ne sont pas admissibles dans le cadre de ce programme.

Processus d'approbation

1. Dans les quatre semaines qui suivent la date d'expiration de la demande, l'administratrice du programme communique avec vous par lettre pour vous faire savoir si votre demande de subvention a été approuvée.
2. Si elle est approuvée, l'administratrice du programme vous fera parvenir deux copies du formulaire de *l'Entente de subvention d'éducation*.
3. Veuillez signer les deux copies du formulaire de *l'Entente de subvention d'éducation* et nous les retourner en y joignant un chèque en blanc annulé (les paiements seront déposés directement dans votre compte bancaire).
4. L'administratrice du programme signe les deux copies du contrat et vous retourne une copie pour vos dossiers.
5. Les documents justificatifs (référence, curriculum vitae...) ne sont requis qu'une fois par an à moins qu'il n'y ait de nouveaux renseignements que l'administratrice du programme doit considérer dans le processus décisionnel.
6. La subvention d'éducation est disponible d'un semestre à l'autre. Vous devez soumettre votre demande de nouveau à la fin de chaque semestre universitaire pour être admissible à une subvention additionnelle.

Paiement

Le montant de la subvention est divisé en deux paiements égaux, soit un au début du cours et l'autre suivant la réussite du cours. Le deuxième paiement dépend de la réception d'une copie du relevé de vos frais de scolarité ainsi qu'un relevé de vos notes à la fin du cours.

Toutes les subventions accordées en vertu de ce programme constituent un revenu taxable. Les bénéficiaires de subventions reçoivent un T4A à la fin de chaque année civile où ces paiements sont reçus.

Autres conditions et modalités

1. Des exceptions peuvent être faites pour des personnes qui suivent des cours universitaires à l'extérieur du Canada pourvu que ces cours soient reconnus par le corps dirigeant de la profession comme l'Ordre des travailleurs sociaux de l'Ontario.
2. Les membres du personnel du gouvernement de l'Ontario ne sont pas admissibles à une subvention d'éducation.
3. Les demandes pour le projet/la thèse/l'inscription continue au niveau de la maîtrise sont limitées aux subventions maximales admissibles suivantes:
 - Maîtrise en psychologie/service social : 1 500 \$
 - Doctorat en psychologie/service social : 3 000 \$
4. Lorsqu'un candidat ou une candidate demande une subvention d'éducation pour s'inscrire à des cours au niveau supérieur dans une discipline des sciences humaines (p. ex. une Maîtrise en développement humain), le PSNO étudie chaque cas individuellement pour déterminer si cette personne est admissible à une subvention d'éducation.
5. Lorsqu'une personne qui bénéficie d'une subvention se retire d'un cours d'étude approuvé, elle doit en avvertir l'administratrice du programme immédiatement afin que le calendrier des paiements puisse être révisé en conséquence. S'il n'y a eu aucun paiement en trop, cette personne peut continuer à participer au programme. En cas de versement excédentaire, toute subvention future accordée en vertu du programme doit prévoir le remboursement entier de ce versement en trop.
6. Une personne qui reçoit une subvention et qui ne réussit pas dans un cours approuvé doit attendre deux ans avant de soumettre une nouvelle demande de subvention d'éducation.
7. Les cours de l'année de probation ne sont pas acceptés pour une subvention parce qu'ils ne sont pas au niveau du premier cycle.
8. Les participants et participantes à une subvention d'encouragement du PSNO ne sont pas admissibles à une subvention d'éducation.
9. Les personnes qui participent au Programme de subventions aux professionnels dans le cadre du Programme d'intervention préscolaire pour les enfants autistes ne sont pas admissibles à une subvention d'encouragement.

Renseignements généraux

Il faut au moins quatre semaines pour traiter une demande après que la personne qui la présente a fourni toute la documentation nécessaire. Pour des précisions, veuillez communiquer avec l'administratrice du programme à l'adresse suivante :

Administratrice du Programme de subventions
Centre de santé mentale du Nord-est
680, promenade Kirkwood
Sudbury ON P3E 1X3

Tél. : (705) 675-9193, poste 8410
Sans frais : 1-866-989-9299
Télec. : (705) 670-3152
Courriel: info@nogap.on.ca

Ou visiter le site Web à l'adresse suivante :
www.nogap.on.ca